

- **Cours et programme** :

L'enseignement a lieu sous la forme de 2 semaines bloquées, soit environ 80h et de 80h de stage (minimum)

- **Examens** :

A la fin de l'année est organisée une session d'examen, dont les sujets et les modalités sont définis par le Jury National, et qui est organisée dans chaque Université ou Inter-Région.

Cet examen aura lieu sur tablettes électroniques.

Ne sont autorisés à se présenter à l'examen que les étudiants ayant suivi l'enseignement requis et accompli leurs stages pratiques.

L'examen consiste en un écrit composé de 5 questions notées sur 20 et d'une épreuve pratique notée sur 20 et de la présentation du mémoire également noté sur 20 (septembre).

La moyenne à l'écrit est requise pour pouvoir présenter la pratique et le mémoire.

La correction des épreuves écrites est assurée par le Jury National.

La validation des 3 modules lors des épreuves écrites (obtention de la moyenne pour l'ensemble des épreuves écrites) permet d'être admissible au DIU National d'Echographie Gynécologique et Obstétrique. Cette admissibilité n'est valable que pour l'année universitaire en cours sauf dérogation exceptionnelle accordée par le coordonnateur du DIU sur justification motivant l'absence aux épreuves pratique et orale. Dans ce cas, le candidat conserve l'acquis de son admissibilité pendant une année universitaire.

Une épreuve sur simulateur sera exigée pour la validation du DIU. Le coefficient de cette note sera égal à celui des épreuves écrites. Il est discuté par le jury lors de l'épreuve pratique. Les épreuves sur simulateur auront été réalisées avant l'épreuve pratique afin de pouvoir discuter des résultats.

- **Mémoire** :

Il est discuté par le Jury lors de l'épreuve pratique.

Il doit donc être adressé en **3 exemplaires au coordinateur du DIU (Pr Romain FAVRE) au CMCO** par pli recommandé avant une date fournie ultérieurement. Après cette date aucun mémoire ne sera accepté, le cachet de poste faisant foi.

Chaque étudiant doit faire parvenir avec le mémoire 20 clichés de LCC et 20 clichés de clarté nucale effectués durant le stage pratique. Ces images sont indispensables pour l'obtention du diplôme ; elles ne sont pas l'objet d'une note.

Une épreuve pratique sur patient termine le contrôle des connaissances. Une note inférieure à la moyenne est éliminatoire.

L'appréciation du mémoire et le contrôle pratique sont assurés par le Jury Interrégional en veillant à ce que les candidats soient jugés par un jury comportant au moins un enseignant venant d'une autre région que celle dans laquelle le candidat est inscrit.

Les candidats doivent avoir obtenu la moyenne/20 à l'écrit et une note supérieure ou égale à 10/20 à la pratique et à la présentation du mémoire pour se voir délivrer le diplôme.

L'admission définitive du candidat au DIU est prononcée par le Conseil Pédagogique National au vue de l'ensemble des résultats du candidat.